

PROJET



Assemblée générale ordinaire 04/08/2021

L'assemblée est ouverte par le président : Patrice PERVEZ, en présence de Jean-Pierre BERNARD, Maire de Mesquer .

Sont également présentes :

- la Trésorière : Claire Paraingaux,
- la Secrétaire de séance : Marie-Claire Heurtault

RAPPORT MORAL fait par P. PERVEZ

Protection de l'environnement dans le domaine de l'urbanisme

- Depuis 2019, contestation d'un permis de construire accordé au 300 bd de l'océan. Les photos présentées montrent bien l'érosion de la dune. L'affaire est entre les mains du Tribunal administratif de Nantes.
- Les falaises de la baie du Cabonnais. Les photos montrent les travaux qui ont été entrepris. Le déroulement de notre action :
 1. Constat par un de nos adhérents de travaux sur le sommet de la falaise de la baie du Cabonnais
 2. Intervention auprès de la Mairie
 3. Travaux stoppés
 4. Intervention du propriétaire auprès du Maire
 5. Constat d'huissier commandité par notre association
 6. Accord verbal du Maire pour la poursuite des travaux
 7. Lettre de notre avocat au Maire
 8. Réponse de M. le Maire : Le terrain n'appartient à personne ! (Un cas d'école très improbable)

PROJET

9. Une appropriation du terrain par le propriétaire riverain ? Il y a poser une clôture et un portillon

La dénaturation de la baie du Cabonnais par des enrochements, probablement sans effet pour éviter le recul des falaises :

Le lendemain de l'AG est prévu, nous faisons venir un expert, le professeur MIOSSEC expert du recul de falaises.

Il nous dira si ce que nous pressentons s'avère vrai, à savoir, les enrochements ne protègent pas les falaises qui sont détériorées par les eaux de ruissellement.

Après cet exposé, M. Le Maire prend la parole. Il trouve dur de commencer la réunion par ces propos et précise qu'il ne laissera jamais tomber les propriétaires des villas citées ci-dessus : « je protégerai les gens et leurs biens ». Dans ce cas de figure, la loi littoral ne s'applique pas, c'est le Maire qui décide. Il se dit très intéressé par le jugement qui sera prononcé pour déterminer ce qu'il devra faire.

Ont lieu ensuite quelques échanges :

- M. ROULLIER, Adjoint technique précise : si le but est d'arrêter les eaux d'infiltration, il faut réaliser un dispositif de drainage et « retaluter ».
- Q. Qui paie les enrochements ?
R. il y a 50 ans, c'était le département, maintenant, ce sont les propriétaires.
- M. DEPREUX indique qu'il y avait 3 accès publics à cette plage et, avec ces travaux, l'un d'eux est supprimé. Un terrain qui n'appartient à personne, ça n'existe pas, s'il n'y a pas de propriétaire privé, le terrain appartient à la commune.
- Une autre intervention dans la salle « S'il y a des enrochements dans des lieux publics, pourquoi n'y en aurait-il pas dans les lieux privés, d'autant que les travaux sont payés par les propriétaires ? »
- M. le Maire : « si mon terrain tombe à la mer, dois-je le laisser tomber ? »
- M. le Maire : « concernant la maison sur la dune à Lanseria : le PLU inclut toutes les maisons (y compris celle de Lanseria en zone constructible) donc je ne peux pas refuser - soit je suis attaqué par les voisins et les Amis des Sites, soit je suis attaqué par le propriétaire ! »

PROJET

Protection de l'environnement dans le domaine de la biodiversité et des paysages

Actions 2020 pour la protection des paysages

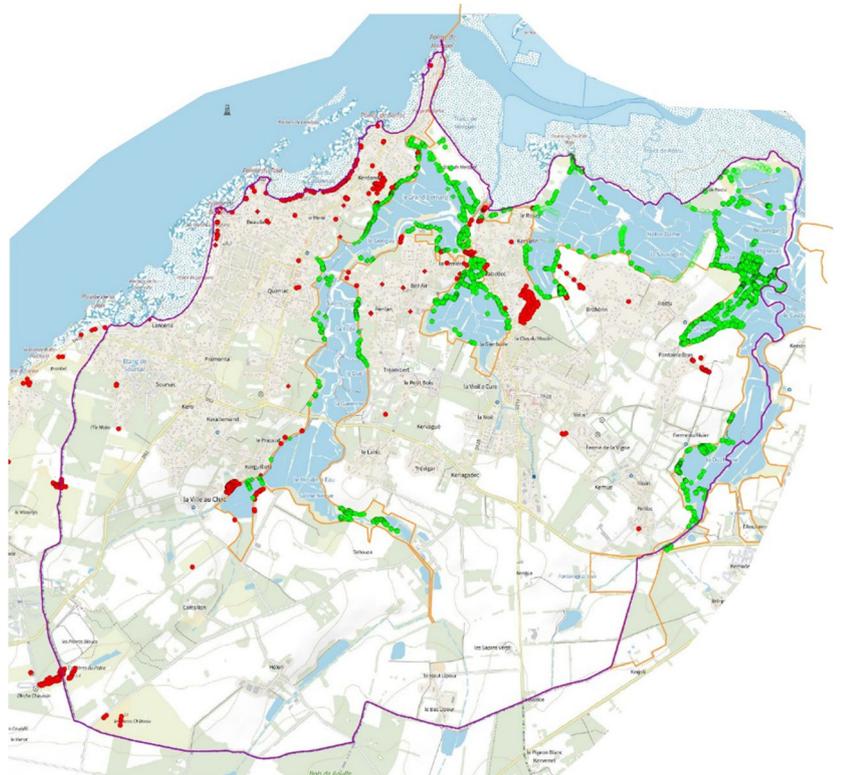
Lutte contre le Baccharis

Constat :

- Le baccharis régresse mais il reste beaucoup à faire
- Présention de l'inventaire réalisé par Gilles Delaunay

Zones où il y a du baccharis :

- . en vert zone Natura 2000
- . en rouge hors zone Natura 2000



- Financement par l'association de l'arrachage mécanique sur la zone de la Chouette par l'éleveur de moutons Maurice Brosseau (500 €)

Collectif anti-baccharis : association à laquelle les Amis des sites adhèrent et dont P. PERVEZ est président

- Mise au point de techniques de lutte :
La Commission européenne autorise le sel pour dévitaliser les souches de Baccharis.

PROJET

- Projet de création d'un groupe local de citoyens « arracheurs Baccharis » animé par Gilles Delaunay. Lancement fin été.

Quelques échanges et réflexions sur ce sujet :

M. ROULLIER indique qu'il n'est pas possible d'étendre l'action publique sur des terrains privés. Par ailleurs, il n'existe pas de mise en place aisée de sanction pour les propriétaires qui n'arrachent pas leurs Baccharis pas. On pourrait imaginer une action commune entre la Mairie et les Amis des Sites.

P. PERVEZ souhaite la diffusion d'une lettre personnalisée aux propriétaires en question.

M. le Maire donne son accord. G. DELAUNAY se rapprochera de M. ROULLIER.

N. TAUPIN demande quel traitement est appliqué au baccharis qui s'est développé à côté de Skol Armor ?

M. le Maire répond que la commune ne peut pas tout faire ; il manque 3 employés municipaux et aucun candidat ne se présente.

Sensibilisation à la Biodiversité

- Organisation d'animations :

- Découverte des papillons

- Réalisation des documents promotionnels
- Réalisation du matériel pédagogique
- L'activité dure 2 heures dans une prairie naturelle avec fauchage peu important, d'où la présence de beaucoup de papillons.

- Nettoyages de plage

N. TAUPIN indique que 3 animations ont été réalisées en collaboration avec avec le CPIE, les 18 mai, 24 octobre 2020 et 12 juin 2021.
A chaque fois, environ 20 personnes présentes et 15 kg de déchets ramassés

C. PARAINGAUX indique que l'on pourrait aussi organiser ce nettoyage pour les fossés.

- Eco-pâturage

Pour populariser l'action auprès du grand public une visite avec l'éleveur a eu lieu le 4 août 2020.

PROJET

Promotion de la saliculture à Mesquer : Visite de saline à Kercabellec (Commentaire de Thérèse de COURVILLE)

Une action particulièrement positive qui fait connaître le travail des paludiers à Mesquer.

Un chiffre d'affaires de 4975 € dont : 2 259 € de visites de saline et 2 716 € de vente de sel.

Et qui dégage une marge brute servant à indemniser :

- les guides
- le paludier
- et les frais afférents aux visites (communication...)

Communication externe et avec nos adhérents

- Edition bisannuelle du Bulletin des Amis des Sites
- Edition moins fréquente de la Lettre électronique

Les chantiers récemment ouverts : L'informatisation

Nous utilisons la plateforme Yapla après notre changement de banque. Elle permet de gérer les adhésions.

Noos avons également fait l'acquisition d'une tablette et d'un terminal de paiement électronique pour les règlements par CB.

Couplés à la plateforme Zettle, ceci permet une gestion en temps réel des ventes et le suivi des stocks.

LE RAPPORT MORAL EST SOUMIS AU VOTE DE L'ASSEMBLEE -
Adopté à l'unanimité.

PROJET

RAPPORT FINANCIER fait par Mme PARINGAUX

État de bénéfice et perte - Récapitulatif

01/01/2020 Au : 30/06/2020

REVENUS

Cotisations adhérents		+3 054,00	100,00%
Total :		+3 054,00	

DÉPENSES

Communications		-161,83	15,46%
Dépenses diverses		-235,80	22,53%
Frais bancaires		-25,00	2,39%
Frais postaux		-624,08	59,62%
Total :		-1 046,71	
Résultat:		+2 007,29	

Bilan - Détaillé

1 janv. 2020 - 30 juin 2020

	1 janv. 2020	30 juin 2020	Variation
BANQUES	+44 568,43	+46 575,72	+4,50%
Caisse	0,00	0,00	-
Caisse Divers	0,00	0,00	-
Caisse Papillon	0,00	0,00	-
Caisse Saline	0,00	0,00	-
Compte Paypal	0,00	0,00	-
Paypal	0,00	0,00	-
Comptes courants	-2 600,19	+4 607,48	+77,20%
CCPcc0355546X032	-2 600,19	+4 607,48	+77,20%
CRCAcc7397389461	0,00	0,00	-
Comptes épargne	+41 968,24	+41 968,24	-
LivA CCP 0440735354T	+41 968,24	+41 968,24	-
PORTFEUILLE	0,00	0,00	-
BIENS	0,00	0,00	-
Total :	+44 568,43	+46 575,72	+4,50%
DETTES	0,00	0,00	-
OUVERTURE	0,00	0,00	-
Capital	0,00	0,00	-
Capital Initial	0,00	0,00	-
Total :	0,00	0,00	-
Bilan :	+44 568,43	+46 575,72	+4,50%

PROJET

État de bénéfice et perte - Récapitulatif

01/01/2020 Au : 30/06/2021

REVENUS

Cotisations adhérents	+4 936,00	45,94%
Dons	+8,00	0,07%
Intérêts (perçus)	+218,58	2,03%
Visites de la saline	+5 354,42	49,84%
Visites papillon	+226,30	2,11%

Total : +10 743,30

DÉPENSES

Actions environnement	-500,00	4,07%
Animations	-390,15	3,18%
Assurances	-152,40	1,24%
Communications	-1 636,82	13,33%
Dépenses diverses	-339,57	2,77%
Employé-e	-400,00	3,26%
Frais bancaires	-200,77	1,64%
Frais bulletin	-1 128,79	9,20%
Frais de justice	-1 107,20	9,02%
Frais postaux	-1 127,24	9,18%
Frais secrétariat	-53,97	0,44%
Frais visites salines	-4 982,43	40,59%
Frais/Cotisations	-26,31	0,21%
Réceptions	-229,55	1,87%

Total : -12 275,20

Résultat: -1 531,90

Bilan - Détaillé

30 juin 2020 - 30 juin 2021

	30 juin 2020	30 juin 2021	Variation
BANQUES	+46 575,72	+43 036,53	-7,60%
Caisse	0,00	+446,40	-
Caisse Divers	0,00	0,00	-
Caisse Papillon	0,00	+220,80	-
Caisse Saline	0,00	+225,60	-
Compte Paypal	0,00	+173,13	-
Paypal	0,00	+173,13	-
Comptes courants	+4 607,48	+230,18	-95,00%
CCPcc0355546X032	+4 607,48	-1,94	-100,04%
CRCAcc7397389461	0,00	+232,12	-
Comptes épargne	+41 968,24	+42 186,82	+0,52%
LivA CCP 0440735354T	+41 968,24	+42 186,82	+0,52%
PORTEFEUILLE	0,00	0,00	-
BIENS	0,00	0,00	-
Total :	+46 575,72	+43 036,53	-7,60%
DETTES	0,00	0,00	-
OUVERTURE	0,00	0,00	-
Capital	0,00	0,00	-
Capital initial	0,00	0,00	-
Total :	0,00	0,00	-
Bilan :	+46 575,72	+43 036,53	-7,60%

MCH - 24/10/2021

PROJET

LE RAPPORT FINANCIER APPROBATION DES COMPTES EST SOUMIS AU VOTE DE L'ASSEMBLEE
Adopté avec 2 abstentions.

ELECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

3 administrateurs sortants se représentent à vos suffrages : Thérèse de Courville, Marie-Claire Heurtault, Colette Mousset, Claire Paraingaux. Un nouveau candidat s'est manifesté : Gilles Delaunay.

VOTE DE L'ASSEMBLEE : tous les candidats sont élus.

Le Conseil d'Administration est donc maintenant composé de 11 membres : Thérèse de Courville, Gilles Delaunay, Marc Depreux, Odile Devernay, Christian Freynet, Marie-Claire Heurtault, Denis Hubert, Colette Mousset, Claire Paraingaux, Patrice Pervez, Irène Tattevin.

QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire tient à préciser que la commune n'est pas en retard en ce qui concerne la biodiversité.: circuits courts dans les cantines des écoles (seulement 1000 communes en France).

Dans un autre domaine, Il ajoute qu'il espère pouvoir rénover l'Espace de Mareuil. Il ajoute aussi que le Conservatoire du Littoral a un droit de préemption sur toutes les zones de marais, sauf en cas de cession de paludier à paludier (pas pour une cession de paludier à producteur d'huîtres).

Enfin, concernant le grand terrain défriché sans autorisation de la Préfecture, le propriétaire sera autorisé à construire entre 15 et 18 maisons **à la condition expresse qu'il replante au minimum 100 arbres et que ceux-ci aient atteint, au moins, 1,50 m de hauteur avant le début des constructions.**

L'assemblée se termine à 18 heures.

Patrice Pervez présente un film, fort intéressant, qu'il a réalisé sur les Avocettes.
Merci à lui.

Retour aux traditions, nous nous réunissons autour du « pot de l'amitié ».

